

DEMANDE DE CERTIFICAT (GF)

Attestant que les bois et forêts désignés sont susceptibles de
présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles
L. 124-1 à L. 121-4 du code forestier

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

1. Département : Deux-Sèvres

2. Demande reçue le I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

3. Enregistrée sous le numéro I _ I _ I _ I I _ I _ I

INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE

1 – La présente demande doit être adressée à la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres – 39 avenue de Paris – BP 526 - 79022 NIORT

2 – La demande est normalement signée par le demandeur lui-même (ou les demandeurs) ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.

3 – Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature. Mettre une croix dans la case appropriée.

4 – Les pièces suivantes seront jointes à la demande :

- 1 - Un plan de situation des propriétés du groupement forestier (extrait de la Carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000) (*),
- 2 - La (ou les) feuille (s) du plan cadastral concernant ces propriétés (*),
- 3 - Un extrait de matrice(s) cadastrale(s) contenant ces mêmes parcelles,
- 4 - Les statuts du groupement forestier,
- 5 - La (ou les) feuilles (s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B 1),
- 6 - Une notice d'information (imprimé A 4) signée par la personne représentant le groupement forestier,
- 7 - Le bilan de mise en oeuvre décennale du document de gestion durable (imprimé cerfa N°14350), **s'il s'agit d'une demande de renouvellement du certificat ISF.**

(*) Les pièces mentionnées aux 1 et 2 ne sont pas à fournir si les parcelles font l'objet d'un PSG agréé.

NOTA 1 - Si les pièces 1 – 2 – 3 – 4 ont été fournies précédemment à l'administration, et si, depuis lors aucun changement n'est intervenu dans les statuts ni dans la consistance des propriétés du groupement, les pièces peuvent être remplacées par une attestation (imprimé A 3)

NOTA 2 - L'engagement est identique à celui qui devra être annexé à l'acte ou à la déclaration présentée à la formalité de l'enregistrement

5 – Le délai de délivrance du certificat est de 2 mois à compter de la réception du dossier complet. Le certificat délivré ne doit pas être établi depuis plus de 2 ans lors du dépôt de l'acte pour enregistrement par le service de la publicité foncière pour une mutation. Le certificat produit lors du dépôt de la première déclaration ISF ne doit pas avoir plus de 6 mois. Le certificat délivré est valable 10 ans.

1 IDENTIFICATION DES PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT FORESTIER OBJET DE LA MUTATION

11 – Dénomination du groupement :

N° SIRET :

12 – Siège social :

13 – Représentant du groupement : M. (nom - prénom)

Date et lieu de naissance

Domicile

14 – Appellation de la propriété (éventuellement) :

15 – Surface totale (bois, forêts, friches, landes, terrains pastoraux) de la propriété du groupement forestier sise dans le département :

Hectares ares centiares

16 – Désignation de propriété ci-joint (imprimé B 1) présentée en feuillets numérotés

17 – Nombre de parts sociales objet de la mutation

2 PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA PROPRIÉTÉ

M.

Qualité :

Téléphone :

Adresse :

3 GESTION DE LA PROPRIÉTÉ (Mettre une croix dans la case appropriée)

4 - 1. Plan simple de gestion

4 - 2. Régime spécial d'autorisation administrative

NON REQUIS

NON DÉPOSÉ

NON

OUI

notifié le I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

DÉPOSÉ

Le I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

4 - 3. Observations éventuelles

REFUSÉ

AJOURNÉ

Le I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

AGRÉÉ

Le I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

Sous N°

Jusqu'à l'année I _ I _ I _ I _ I

4 MUTATION(S) ANTÉRIEURE(S) DE PARTS SOCIALES A TAXE OU DROITS RÉDUITS

NON

OUI

années I _ I

I _ I

Observations éventuelles

5 PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT FORESTIER SITUÉES DANS D'AUTRES DÉPARTEMENTS

6-1 DÉPARTEMENT(S)	6-2 COMMUNE(S)	6-4 SURFACE			Observations(s)
		Hectares	ares	CA	

6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

indiquer notamment si une ou des demandes similaires concernant la mutation en cours ou envisagée a ou ont été adressées aux directions départementales des territoires concernées – préciser les dates) :

7 LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNÉ(S)

1 - Sollicite(nt) la délivrance d'un certificat attestant pour la propriété désignée que :

a - Les bois et forêts appartenant au groupement forestier précité et ayant une surface de :

Hectares Ares Centiares (1)

sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L. 121-1 à 4 du code forestier

b - Les friches et landes d'une surface de :

Hectares Ares Centiares (1)

Sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière

c - Les terrains pastoraux d'une surface de :

Hectares Ares Centiares (1)

Sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale.

2 - Joint (joignent) les pièces énumérées au 4° des instructions portées en page 1 de la présente demande.

3 - Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes

NOM – PRÉNOM(S)	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE	NOMBRE DE PARTS	DATE – QUALITÉ – SIGNATURE (2)

1 - Si la propriété du groupement forestier s'étend sur plusieurs départements, ne porter que les surfaces incluses dans le département et, de ce fait, figurant dans la désignation de propriété (imprimé B 1)

2 - Indiquer la qualité de chaque demandeur (donataire – héritier) et préciser s'il s'agit d'une acquisition en toute propriété, nue-propriété, en indivision. Si la demande est signée par un mandataire énumérer tous les mandants concernés.

8 ENGAGEMENTS DE GESTION PAR LE REPRÉSENTANT DU GROUPEMENT FORESTIER

Je soussigné(e) M. Mme (nom, prénom, qualité) _____

représentant le groupement forestier, m'engage à :

- appliquer aux bois et forêts du groupement, dans le délai de 3 ans maximum à compter du bénéfice de la réduction fiscale, une des garanties de gestion durable énoncées aux articles L 124-1 à 4 du code forestier ;

- maintenir sans discontinuer la ou les garanties de gestion durable appliquée(s) à ces forêts pendant une période de 30 ans.

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

1 MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE

DATE I _ I _ I _ I _ I _ I

1 - 1 Agent traitant

1 - 2 Instructions particulières

2 TRAITEMENT DE LA DEMANDE

2 - 1 Situation

Date de la visite des lieux I _ I _ I _ I _ I _ I

Groupe(s) homogène(s) de parcelles (1)	Tenants (1)	SURFACE			Nature réelle (2)	Peuplement forestier			Desserte	Observations
		HA	A	Ca		Traitement	Age	Dens		
TOTAL					Nota : La surface des terrains pastoraux ne doit pas représenter plus de 30% de la surface des propriétés du groupement forestier (rapport à calculer sur la totalité des propriétés du groupement)					
DONT - Bois et forêts										
- Friches et landes										
- Terrains pastoraux										

2 - 2 Vérification cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation des propriétés – imprimé B 1 – et les documents cadastraux (2) (3)

OUI NON Dans ce cas précisez :

2 - 3 Mutation(s) antérieure(s) à droits réduits (propriété(s) ou parts sociales) (3) NON OUI

sur HA A Ca Jusqu'au I _ I _ I _ I _ I _ I
Dossier (s) N°

3 CONCLUSION DE L'AGENT TRAITANT (2) (3)

3 - 1 Avis

Modalité de l'engagement trentenaire

1 - Les bois et forêts sont susceptibles d'aménagement ou d'exploitation régulière

NON OUI

Non exigible
PSG A présenter
A confirmer

2 - Les friches et landes sont susceptibles de reboisement et ont une vocation forestière

NON OUI

3 - Les terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale

NON OUI

3 - 2 Informations complémentaires (2)

4 DÉCISION DE L'ADMINISTRATION (3)

4 - 1 Certificat négatif positif

Date de la décision I _ I _ I _ I _ I _ I

4 - 2 Observation(s) : Visa

1) Les parcelles groupées ou tenants seront désignés par les lettres A à (identifier les tenants sur le plan cadastral)

2) Si besoin, joindre un rapport annexe, motiver éventuellement les conclusions (notamment négatives)

3) Mettre une croix dans la case appropriée